

L'UNION NATIONALE

JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN.

LACROIX et THOMPSON, Editeurs-Propriétaires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Quotidienne... \$5 00... Édition Hebdomadaire... \$2 00

Les frais de poste sont à la charge de l'abonné... Pour l'Édition Quotidienne, par an... \$6 60

PRIX DES ANNONCES

ÉDITION QUOTIDIENNE. Première insertion... 7 cts par ligne... Un quarré à l'année... \$30 00

JORDAN CROP HOUSE No 12, Rue St. Lambert.

Les amateurs de la bonne chair... La cuisine française, anglaise, espagnole et italienne...

Compagnie du Richelieu. LIGNE DE LA MALLE ROYALE

Compagnie du Richelieu. LIGNE DE LA MALLE ROYALE entre MONTREAL et QUEBEC...

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu...

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDIS...

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Joe. Duval

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Joe. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier...

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davely

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davely, partira du Quai Jacques-Cartier...

Le Vapeur CHAMBLAY, Capt. F. Lamoureux

Le Vapeur CHAMBLAY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhiot

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhiot, partira du Quai Jacques-Cartier...

VOYAGE DE PLAISIR A Laprairie.

Durant les chaleurs de l'été, le vapeur Beaver, Capt. Demers...

BATEAU A VAPEUR. CAPT. DEMERS.

Un bateau à vapeur commença Mardi, 29 Mai courant...

L'ÉNA: COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Revenu clair par 1865... Recettes pour l'année finis... 2,619,603

RIEUTORD & De TONNANCOUR MARCHANDS-TAILLEURS

S'empresse d'offrir leurs sincères remerciements à leurs amis...

NOBL PRATT, MEUBLIER ET SCULPTEUR

DE GOUT ET DE FANTAISIE, 39, Grande rue St. Laurent.

Ferronneries! Ferronneries!! MAISON SANGER ET FRERE

No. 281 et 283, COIN DES RUES ST. PAUL ET ST. GABRIEL

MM. SANGER ET FRERE sont heureux d'annoncer à leurs patrons...

MESSEIGNEURS LES OUVRIERS pourront aussi se procurer...

La Maison SANGER ET FRERE aura toujours en magasin...

Les soussignés ont confiance que l'attention scrupuleuse...

No. 576, RUE CRAIG, No. 576, Près de la Côte de la Place d'Armes

FABRIQUE VICTORIA POUR LES OUVRIERS EN FIL DE FER. A. BEURIA FRERES

No. 576, RUE CRAIG, No. 576, Près de la Côte de la Place d'Armes

HOTEL DONECANA, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

DANIEL GALE, administrateur Cet Hotel, de réputation universelle...

J. D. LAWLOR, Manufacturier et Marchand de MACHINES A COUDRE

Manufacturier et Marchand de MACHINES A COUDRE, invite respectueusement...

Invite respectueusement le public de Montréal et des environs...

Il ne sera fait qu'un seul prix. N'oubliez pas...

IMPORTATION NOUVELLE. J. B. GOURRE

Importateur et Fabricant de PLUMES D'AUTRUCHE VAUTOUR DE FANTAISIE

En Gros et en Détail. J. B. GOURRE se charge de teindre et réparer...

RIEUTORD & De TONNANCOUR MARCHANDS-TAILLEURS

22 mars - 6m

TRUDEL & VINCENT AVANTAGES IMMENSES

DE SE PROCURER DES MARCHANDISES A TRES BAS PRIX.

MARCHANDISES endommagées! Achetées aux d'niers encans...

Chales broches en Soie. Valeur réelle... \$3, \$4, \$6 et \$8

La MAISON TRUDEL et VINCENT aura toujours à la disposition...

Rendez-nous une visite AVANT D'ACHETER AILLEURS.

4 mai 1866. 3m-201

SACS DE PAPIER - BROOKES ET FILS

29 mai 1866. 11 juillet. 1a-220

BUREAU D'ASSURANCE. THE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE INSURANCE COMPANY

(LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL, LONDRES ET GLOBE) ÉTABLIE EN 1803 ET 1836, ET AMALGAMÉE EN 1862.

CAPITAL... \$10,000,000 | REVENU APPROXIMATIF ANNUEL pour 1865, 5,000,000

BUREAU DES DIRECTEURS POUR LE CANADA. T. B. ANDERSON, Etc., Président

Polices d'assurance contre le feu accordées sur toute espèce de propriétés...

Bureaux à Montréal: coin de la Place d'Armes et Grande Rue St. Jacques

AVIS SPÉCIAL. COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION"

BONUS - Les personnes qui s'assurent avant le 31 décembre prochain...

Les caractéristiques particulières de la compagnie, c'est qu'elle a pourvu à une classification...

Assurance Immédiate des Réclamations. - Les Directeurs et les Agents généraux occupent...

MORLAND, WATSON & Co., Agents Généraux pour le Canada OFFICE - 385 & 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Immenses avantages. LA MAISON MAGNAN ET ARCHAMBAULT

115, Rue Notre-Dame. Invite respectueusement le public de Montréal et des environs...

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES.

M. LOUIS TESSIER informe respectueusement ses amis et le public en général...

Avis. M. ARTHUR DESJARDINS, Avocat

M. ARTHUR DESJARDINS, Avocat, a transporté son Bureau au No. 36 Côte St. Lambert

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE Breveté aux États-Unis.

DOULEURS DE TOUTE NATURE. Rhumatismes, etc. Sans aucun remède ni souffrance.

Les Fievres Intermittentes SONT ENLEVÉES EN 35 MINUTES.

LOUIS FOUILLOUX Inventeur de cette méthode extraordinaire...

"PROVINCIAL" FIRE AND MARINE INSURANCE CO. OF CANADA.

Compagnie d'Assurance "Provinciale" du Canada sur le Feu et la Marine.

HON. J. H. CAMERON, Président. LEWIS JOFFAT, Etc., Vice-Président.

Avis Public. MM. HENRY GAUTHIER & CHS DESMARTHEU

MM. HENRY GAUTHIER & CHS DESMARTHEU donnent avis que leur société ci-devant existant...

26 juin 1866. 1a-242

29 mai 1866. 11 juillet. 1a-220

Imperial Fire Insurance Company of London. ÉTABLIE EN 1803 - CAPITAL, £1,000,000

Conformément à la 26e Viet., chap. 43, cette Compagnie a investi CENT MILLE PIASTRES

Comme sécurité spéciale pour les porteurs de police canadiens. On prend aux plus bas taux courts...

GRANDE EXCURSION A LA CÔTE DE LA RIVIÈRE SAGUENAY

AUX BAINS DE MER DE MURRAY BAY, CACOUNA ET TABOUBAC

Le 19 du courant. Le magnifique vapeur ex-fer "MAGNET" Capt. Fairgrieve...

Le changement de bateau à Québec, n'entraîne aucune dépense ou incon vénient...

On peut se procurer des billets de retour, pour les SAISON, ainsi que tous autres renseignements...

Hotel Montarville, Près du Quai du Bateau à Vapeur.

TENU PAR M. JOS. PATTENAUDE. M. Pattenau de ayant fait toutes les améliorations...

ARTICLES NECESSAIRES POUR LA MAISON. MÈTRES POUR EAU DU DERNIER GOUT.

BOLS À GLACE ET DRAINERS EN verre, faïence et en pierre.

PLATS POUR FRUITS ET CRÈME à la glace.

POTS POUR CONSERVE, EN VERRE (étanche) en gros et en détail.

AGRANDISSEMENT DE LA MARE. L'augmentation constante des affaires à la Mare (chez J. A. Rafer)...

"P. S. Par mes calculs, cette lettre doit arriver à Berlin, deux ou trois jours avant toi."

"J. RENAULT. Ce journal doit arriver à Berlin, deux ou trois jours avant toi."

PRÉPARATIONS pour LES DENTS. Philodonte, Ozodont, Odont de Rowlands...

PHILODONTE. - Justement reçu un assortiment considérable de PHILODONTE...

J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177.

PHILODONTE. - Justement reçu un assortiment considérable de PHILODONTE...

J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177.

PHILODONTE. - Justement reçu un assortiment considérable de PHILODONTE...

J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177.

PHILODONTE. - Justement reçu un assortiment considérable de PHILODONTE...

J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177.

PHILODONTE. - Justement reçu un assortiment considérable de PHILODONTE...

J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177.

grand-chose, mais dont le résultat allait au cœur... On était là depuis un bon quart d'heure; et le train avait repris sa course en sifflant; et les omnibus des divers hôtels s'étaient lancés l'un après l'autre, au grand trot, dans l'avenue qui conduit à la ville; et le soleil de juin ne se lassait pas d'éclairer cet heureux groupe de braves gens; mais Mino Renault s'écria tout à coup que le pauvre enfant devait mourir de faim et qu'il y avait de la barbarie à retarder si longtemps l'heure de son dîner. Il eut beau protester qu'il avait déjeuné à Paris et que la faim lui paraissait haute que la joie: toute la compagnie se jeta dans deux grandes caresses de lousge, le fils à côté de la mère, le père en face, comme s'il ne pouvait rassasier ses yeux de la vue de ses chers fils. Une charrette venait derrière avec les malles, les grandes caisses longues et carrées et tout le bagage du voyageur. A l'entrée de la ville les cochers firent claquer leur fouet, le charretier suivit l'exemple, et ce joyeux tapage attira les habitants sur les portes et anima un instant la tranquillité des rues. Mino Renault promenait ses regards à droite et à gauche, cherchant des témoins à son triomphe et saluant avec une cordiale amitié les gens qu'elle connaissait à peine. Plus d'une mère la salua aussi sans presque la connaître car il n'y a pas de mère indifférente à ces bonheurs-là, et d'ailleurs la famille de Léon était aimée de tout le monde, et les voisins s'accordaient en disant avec une joie exempte de la jalousie:

(A continuer.) EDMOND ABOUT.

VENDREDI, 3 AOUT 1866.

### 3ème Edition.

PAYEZ la taxe de l'eau le ou avant le QUINZE AOUT courtant et profitez de l'escompte de CINQ POUR CENT.

N'OUBLIEZ PAS que le PREMIER de septembre prochain l'eau sera ARRETÉE partout où la dite taxe n'aura pas été payée. 2 août. Sf-273

### Dépêches Spéciales.

Ottawa, 2 août 1866.—Voici les estimés supplémentaires présentés ce soir.

Contingents additionnels pour la chambre d'Assemblée.....	\$10,000
Traduction en français des rapports géologiques.....	3,270
De cartes.....	1,800
Reparations à la chambre du parlement et à la résidence du Lt.-gouverneur à Toronto, mises au compte du Haut-Canada.....	50,000
Pour érection de bâtiments pour le secrétaire du gouvernement, près de Rideau Hall.....	4,000
Pour réparations additionnelles à l'école normale McGill, près sur le fonds de bâtiments des écoles normales.....	1,350
Pêcheries.....	5,000
Milice: Achats et équipement de canonniers sur les lacs et le fleuve St. Laurent.....	136,000
Carrioles.....	8,000
Gratuité aux majors de brigade pour l'annuaire, à \$200 chaque.....	4,000
Pour faire face aux dommages causés par les épiens en Haut-Canada.....	6,939
Do pour le Bas-Canada.....	15,463
Pour payer le transport de troupes du Bic à Québec en 1862.....	414
Pour arriérés d'indemnités aux townships du Bas-Canada payables la moitié le 1er avril 1817 et le reste le 1er avril 1865.....	191,401
Pour faire exécuter un buste de sir E. P. Taché pour la chambre du parlement.....	500
Total.....	\$454,099

### CONSEIL LEGISLATIF.

Ottawa, 2 août.—L'orateur prend son siège à 8 heures. Sir N. F. Belleau place devant la Chambre un message du secrétaire des Colonies à lord Monck. Les bills suivants subissent leur troisième lecture: Sir N. F. Belleau—Bill concernant la compagnie d'Assurance Maritime de Québec. Sir N. F. Belleau—Bill concernant les brevets d'élection pour les Conseillers Législatifs. Sir N. F. Belleau—Bill de procédure Civile du Bas-Canada.

### ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Cette après-midi, l'hon. M. McDougall a présenté un message de son Excellence qui se lit comme suit: "Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de l'Assemblée Législative copie du message reçu par le câble transatlantique que le secrétaire d'Etat pour les colonies lui a envoyé par ordre de Sa Majesté la Reine. Ottawa, 2 août 1866. (Par télégraphe de Londres à l'Angleterre.) "Au Vicomte Novke, "La Reine m'a donné ordre d'envoyer au Gouverneur-Général des provinces de l'Amérique du Nord ses félicitations sur le succès du câble transatlantique qui devra resserrer les liens qui les unissent à l'Empire anglais. Sa Majesté comprend aussi sa vieille colonie de Terre-Neuve dans ces félicitations à tous ses fidèles sujets. [Signé.] CARNAYON. La lecture de cette dépêche a été accueillie par des applaudissements enthousiastes. L'hon. M. McDougall annonce que le Gouverneur a déjà envoyé une réponse à ce message par le câble transatlantique. M. Scoble pense que cette Chambre devrait envoyer à Sa Majesté une communication appropriée aux circonstances. Le Proc. Gén. McDonald croit que toute la Chambre sera en faveur de la suggestion de son honorable ami et qu'un message de cette Chambre devrait être envoyé à la Reine. Il va faire en sorte que cette suggestion soit au plus tôt mise à exécution. (App.) Les bills suivants subissent leur troisième lecture et sont adoptés:

Pour amender l'acte concernant la force de milice volontaire; Pour faciliter la suppression des mœurs causés par l'intempérance dans le Bas-Canada. D'autres bills sont pris en considération, et la Chambre continue la discussion des législatures locales du Haut et du Bas-Canada. RAPPORT DU SOIR. Ottawa, 2 août.—L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité des votes et moyens. L'hon. M. Galt dit que l'on procéderait aujourd'hui à la considération des constitutions locales, et que le projet d'émission de billets de banque et d'autres mesures financières seraient placés sur les ordres du jour pour demain. L'hon. M. Cameron demande quand, d'après l'opinion du gouvernement, la session sera-t-elle close? L'hon. M. Galt dit qu'il est impossible de répondre à cette question maintenant. M. Dufresne [Montcalm] fait observer que, si les membres s'abstiennent de longs discours, l'on en finira promptement avec les travaux parlementaires. L'hon. M. Holton doute si les résolutions relatives à la question monétaire pouvaient être prises en considération en comité des votes et moyens. Un comité séparé serait mieux. L'hon. M. Galt dit que s'il fallait un comité séparé, il n'aurait pas d'objection à le demander. Cependant, il trouve que cela revient à la même chose. L'hon. M. Brown pense qu'il y a une grande différence, parce qu'il importe que des changements, comme le comportent les résolutions proposées, ne doivent pas être pris en considération à la fin d'une séance de comité des votes et moyens, mais qu'ils doivent être considérés séparément et comme une mesure distincte du gouvernement. La chambre reprend ensuite les débats sur les résolutions relatives aux constitutions locales. L'hon. M. Brown dit qu'il n'a pas l'intention de critiquer d'une manière hostile ces résolutions, mais il n'aime pas le mode proposé à l'effet d'établir des constitutions basées sur les principes britanniques de gouvernement responsable. D'après son opinion, les législatures locales devraient être les moins dépendantes possibles, et il doute beaucoup si le plan proposé aura cette qualité. Il ne désire pas s'objecter au plan adopté pour le Bas-Canada, puisque ce dernier paraît le préférer; mais d'après sa propre opinion, les législatures locales ne devraient être composées que d'une seule Chambre, parce qu'elles coûteraient moins chères, et seraient, conséquemment, plus acceptables au peuple du pays. Aucun gouvernement, général ou local, ne posséderait la confiance du peuple, si celui-ci ne peut exercer sur eux un contrôle absolu. Il pense qu'il aurait été mieux si le gouvernement eût combiné un plan par lequel les aviseurs du lieutenant-gouverneur eussent été les Chefs de Départements sans occuper de sièges dans les Législatures, mais qui auraient pu dépendre de l'opinion publique dans le cas par exemple, que la Législature fut élue tous les trois ans. Il savait qu'un pareil mode préviendrait l'emploi du patronage par les aviseurs de la Couronne dans le but de se maintenir en charge. Ce mode, en même temps, aurait pour effet d'engager les aviseurs à se fonder exclusivement sur l'influence populaire, ce qui serait beaucoup plus satisfaisant et beaucoup moins dépendant que le plan proposé. Ce dernier est peut-être le plus aisé, par ce qu'il était le mieux compris par le peuple, mais il lui semble que le plan qu'il suggère aurait pu assurer tous les avantages qu'il offre le principe de responsabilité, sans en renfermer les défauts qui, il le craint, vont se trouver dans le projet maintenant soumis par le gouvernement. M. Brown s'objecte, de plus à la 11e résolution relative à l'émission de billets d'élection. Ces writs, dit-il, ne devraient s'appliquer qu'à la première élection et non aux élections subséquentes. L'hon. J. A. McDonald dit que cette résolution ne s'appliquera qu'à la première élection. L'hon. J. S. MacDonald fit voir que d'après la 14e résolution, le lieutenant-gouverneur provisoire, avant l'élection de la législature locale et l'approbation de celle-ci par les aviseurs de la couronne, pourra nommer les conseillers législatifs. L'hon. M. Cauchon a toujours compris que ces nominations devaient être faites par le gouvernement local. Le procureur-général McDonald dit que les résolutions sont assez claires sur ce sujet. L'hon. M. Brown espère que l'on prendra en considération les dépenses qui seront occasionnées par les législatures locales. L'économie doit être introduite dans les plans du gouvernement. On ne doit pas avoir à nourrir, comme sous le régime actuel, des régiments de clercs. Le nombre des conseillers législatifs doit être limité, et la suggestion faite sur ce point par le député Ontario-Nord est très prudente. Les exigences de partis peuvent conduire à augmenter inutilement le nombre de ces conseillers. L'hon. M. Galt dit que les résolutions maintenant soumises avaient uniquement pour but de mettre en opération les constitutions locales. Le peuple des provinces séparément pourra ensuite modifier et arranger tous les détails à sa guise. L'honorable John Sanfield McDonald dit que le plan de l'honorable M. Brown s'il était adopté, nous ferait reculer au système vicieux qui existait avant 1840. Il n'aime pas quant à lui une chambre et des ministres qui seraient élus pour trois ans, et que l'on ne pourrait renverser quand on le voudrait à propos. L'hon. M. Brown ne proposera pas d'amendement, parce qu'il voulait accepter les résolutions telles qu'elles sont. Le gouvernement n'avait pas le mérite des nouvelles constitutions parce qu'elles étaient calquées sur celle dont nous jouissons aujourd'hui. Le débat est ensuite ajourné pour être repris à la séance suivante. Le procureur général McDonald donne avis que pour le restant de la session la Chambre siégera le samedi, de 11 heures avant-midi à 5 heures du soir, pour considérer les mesures du gouvernement. SEANCE DU SOIR. M. Bell [Russel] demande la permission de présenter son bill pour donner à la minorité catholique du Haut-Canada les mêmes privilèges que ceux accordés à la minorité protestante du Bas-Canada. M. Brown et plusieurs autres membres du Haut-Canada s'opposent à l'introduction de ce bill. Après quelques explications de la part du moteur et de l'hon. J. A. McDonald le bill est introduit, et sur motion qu'il sera lu une 2e fois jeudi,

### 3ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE. BULLETIN FINANCIER.

New-York, 3 août.—Or ouvert à 148.—Change sterling pour or à 8. Greenbacks—achetés de 32 à 33. Argent—acheté de 71. CANFIELD DORWIN ET CIE.

### La nomination dans le comté des Deux-Montagnes.

CONCOURS DE 2,000 PERSONNES. Mise en nomination de M. Narcisse Valois et de Jean Baptiste Daoust.

LEVÉE DES MAINS TRÈS LÉGEREMENT FAVORABLE A BAPTISTE DAoust.

### Certitude, à tout événement, du triomphe de M. Valois.

LE MAJOR BOURGOIN SE LANCE POUR DAoust!

Sté. Scholastique, 1 août 1866.

La nomination pour le comté des Deux-Montagnes vient d'avoir lieu. Les précédents ont commencé à une heure de l'après-midi, sous la direction officielle de D. Dupras, écuyer, régistrateur du comté des Deux-Montagnes, qui, nous devons le dire, s'est conduit d'une manière impartiale et avec une fermeté digne d'éloges. Narcisse Valois, écuyer, fut proposé par Wilfrid Prévost, écuyer, avocat, et James Murphy, écuyer, gentleman farmer de St. Canut, secondé par A. Caron, écuyer, maire de St. Eustache et Thomas Limoges, écuyer, juge de paix et cultivateur du même lieu. Jean-Baptiste Daoust a été proposé par Damien Masson, écuyer, J. P. de St. Benoit, secondé par MM. Alexandre Dumoulin, Joseph Leroux et Timothée Rhéaume. En proposant M. Daoust, M. Masson fit quelques remarques qui nous prouvent que cet homme respectable sent parfaitement dans quelle fautive position Daoust a placé ses anciens amis. Une charité et un sentiment de pitié exagérés ont seuls pu faire consentir M. Damien Masson à une pareille démarche. Espérons que M. Damien Masson comprendra qu'il y a de son honneur et qu'il n'usera pas de son influence pour faire élire le malheureux qu'il a eu l'extrême courage de proposer, en obéissant aux plus pressantes sollicitations. M. Wilfrid Prévost appuya sa proposition d'un discours d'une heure et demie. Nous ne croyons pas que la parole humaine puisse s'élever à un plus haut degré d'éloquence. Les plus nobles et les plus généreux sentiments montrèrent la grandeur d'âme de M. Wilfrid Prévost, et ses dénonciations énergiques, sincères et éraçant de l'injure faite au comté par Daoust, qui se présente après avoir été forcé de résigner, après deux ans d'absence de son siège, après une condamnation pour faux et lorsqu'il attend sa sentence, électrisèrent l'assemblée et firent une impression des plus profondes et des plus durables. M. Wilfrid Prévost brandit dans sa main frémissante d'indignation les preuves éraçant que nous avons publiées et qui établissent si clairement la position de Daoust et prouvent ses mensonges éhontés, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de verdict contre lui, et qu'il est complètement à l'abri de toute condamnation. La lecture des lettres des déracinés que Daoust a fraudées, eut un effet terrible, et lorsque M. Prévost eut terminé son discours, nous étâmes la certitude que tous les mensonges possibles de Daoust ne pourraient détruire l'effet de cette philippique, qui n'a cessé d'être dans les bourses du vrai et marqué au coin du patriotisme le plus éclairé et le plus ardent. Jean-Baptiste Daoust prit alors la parole. Son système fut le même. Il commit de nouveau cette contradiction: il demanda d'être réélu pour se faire pardonner et soutint cependant, qu'il n'y avait pas de verdict contre lui et que par conséquent, il n'y avait pas de sentence de prononcée contre lui! Mais le dégoût commença à nous prendre malgré nous, en parlant de cet homme et en dénonçant son infamie et ses mensonges... Il parla d'affidavits qu'il avait, les chercha et ne les trouva pas! Il les avait oubliés! Allez-y voir! Il voulut lire des extraits de témoignages et les esquiva en balbutiant, sans que personne pût comprendre ce qu'il voulait dire! Et cet homme qui déshonore aujourd'hui sa nationalité, se prononça en faveur de la confédération! Jamais ce projet infâme ne fut défendu par plus digne avocat!

### Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. (Suite et fin.)

A la reprise des débats sur les constitutions locales.

Après quelques remarques pour et contre, la discussion cessa sur ce sujet. L'hon. M. Cartier présenta un bill pour indemniser ceux qui fournissent les terrains nécessaires pour les fortifications et autres fins militaires. L'hon. J. A. McDonald proposa qu'un message soit adressé à la Reine au nom du conseil législatif et de la chambre basse au sujet du câble transatlantique. Ce message est ainsi conçu: A l'hon. Lord Carnarvon, secrétaire d'Etat des colonies: "Nous, membres du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, remercions humblement Votre Majesté pour le gracieux message adressé au gouverneur général. Nous espérons que par cette grande entreprise nous sommes plus rapprochés de la mère patrie. Sur motion de l'hon. J. A. McDonald, secondé par l'hon. J. S. MacDonald, il fut résolu que ce message fut envoyé à la Chambre Haute pour y être ratifié. CULTIVATEURS, ayez à cette saison de l'amère le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS, car les coliques, le choléra morbus, les dysenteries, le diarrhée etc., peuvent vous rendre impotents. Prenez-voilà en chaque fois que vous aurez une attaque de ces maladies, et prenez ma parole que vous serez promptement guéris. Mais faites attention de ne vous servir que du véritable Pain Killer de Perry Davis, que jamais, à ma connaissance n'a falli. Montréal, 26 juin—26 sem.—clifs.

### 3ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE. BULLETIN FINANCIER.

New-York, 3 août.—Or ouvert à 148.—Change sterling pour or à 8. Greenbacks—achetés de 32 à 33. Argent—acheté de 71. CANFIELD DORWIN ET CIE.

### La nomination dans le comté des Deux-Montagnes.

CONCOURS DE 2,000 PERSONNES. Mise en nomination de M. Narcisse Valois et de Jean Baptiste Daoust.

LEVÉE DES MAINS TRÈS LÉGEREMENT FAVORABLE A BAPTISTE DAoust.

### Certitude, à tout événement, du triomphe de M. Valois.

LE MAJOR BOURGOIN SE LANCE POUR DAoust!

Sté. Scholastique, 1 août 1866.

La nomination pour le comté des Deux-Montagnes vient d'avoir lieu. Les précédents ont commencé à une heure de l'après-midi, sous la direction officielle de D. Dupras, écuyer, régistrateur du comté des Deux-Montagnes, qui, nous devons le dire, s'est conduit d'une manière impartiale et avec une fermeté digne d'éloges. Narcisse Valois, écuyer, fut proposé par Wilfrid Prévost, écuyer, avocat, et James Murphy, écuyer, gentleman farmer de St. Canut, secondé par A. Caron, écuyer, maire de St. Eustache et Thomas Limoges, écuyer, juge de paix et cultivateur du même lieu. Jean-Baptiste Daoust a été proposé par Damien Masson, écuyer, J. P. de St. Benoit, secondé par MM. Alexandre Dumoulin, Joseph Leroux et Timothée Rhéaume. En proposant M. Daoust, M. Masson fit quelques remarques qui nous prouvent que cet homme respectable sent parfaitement dans quelle fautive position Daoust a placé ses anciens amis. Une charité et un sentiment de pitié exagérés ont seuls pu faire consentir M. Damien Masson à une pareille démarche. Espérons que M. Damien Masson comprendra qu'il y a de son honneur et qu'il n'usera pas de son influence pour faire élire le malheureux qu'il a eu l'extrême courage de proposer, en obéissant aux plus pressantes sollicitations. M. Wilfrid Prévost appuya sa proposition d'un discours d'une heure et demie. Nous ne croyons pas que la parole humaine puisse s'élever à un plus haut degré d'éloquence. Les plus nobles et les plus généreux sentiments montrèrent la grandeur d'âme de M. Wilfrid Prévost, et ses dénonciations énergiques, sincères et éraçant de l'injure faite au comté par Daoust, qui se présente après avoir été forcé de résigner, après deux ans d'absence de son siège, après une condamnation pour faux et lorsqu'il attend sa sentence, électrisèrent l'assemblée et firent une impression des plus profondes et des plus durables. M. Wilfrid Prévost brandit dans sa main frémissante d'indignation les preuves éraçant que nous avons publiées et qui établissent si clairement la position de Daoust et prouvent ses mensonges éhontés, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de verdict contre lui, et qu'il est complètement à l'abri de toute condamnation. La lecture des lettres des déracinés que Daoust a fraudées, eut un effet terrible, et lorsque M. Prévost eut terminé son discours, nous étâmes la certitude que tous les mensonges possibles de Daoust ne pourraient détruire l'effet de cette philippique, qui n'a cessé d'être dans les bourses du vrai et marqué au coin du patriotisme le plus éclairé et le plus ardent. Jean-Baptiste Daoust prit alors la parole. Son système fut le même. Il commit de nouveau cette contradiction: il demanda d'être réélu pour se faire pardonner et soutint cependant, qu'il n'y avait pas de verdict contre lui et que par conséquent, il n'y avait pas de sentence de prononcée contre lui! Mais le dégoût commença à nous prendre malgré nous, en parlant de cet homme et en dénonçant son infamie et ses mensonges... Il parla d'affidavits qu'il avait, les chercha et ne les trouva pas! Il les avait oubliés! Allez-y voir! Il voulut lire des extraits de témoignages et les esquiva en balbutiant, sans que personne pût comprendre ce qu'il voulait dire! Et cet homme qui déshonore aujourd'hui sa nationalité, se prononça en faveur de la confédération! Jamais ce projet infâme ne fut défendu par plus digne avocat!

### Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. (Suite et fin.)

A la reprise des débats sur les constitutions locales.

Après quelques remarques pour et contre, la discussion cessa sur ce sujet. L'hon. M. Cartier présenta un bill pour indemniser ceux qui fournissent les terrains nécessaires pour les fortifications et autres fins militaires. L'hon. J. A. McDonald proposa qu'un message soit adressé à la Reine au nom du conseil législatif et de la chambre basse au sujet du câble transatlantique. Ce message est ainsi conçu: A l'hon. Lord Carnarvon, secrétaire d'Etat des colonies: "Nous, membres du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, remercions humblement Votre Majesté pour le gracieux message adressé au gouverneur général. Nous espérons que par cette grande entreprise nous sommes plus rapprochés de la mère patrie. Sur motion de l'hon. J. A. McDonald, secondé par l'hon. J. S. MacDonald, il fut résolu que ce message fut envoyé à la Chambre Haute pour y être ratifié. CULTIVATEURS, ayez à cette saison de l'amère le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS, car les coliques, le choléra morbus, les dysenteries, le diarrhée etc., peuvent vous rendre impotents. Prenez-voilà en chaque fois que vous aurez une attaque de ces maladies, et prenez ma parole que vous serez promptement guéris. Mais faites attention de ne vous servir que du véritable Pain Killer de Perry Davis, que jamais, à ma connaissance n'a falli. Montréal, 26 juin—26 sem.—clifs.

### 3ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE. BULLETIN FINANCIER.

New-York, 3 août.—Or ouvert à 148.—Change sterling pour or à 8. Greenbacks—achetés de 32 à 33. Argent—acheté de 71. CANFIELD DORWIN ET CIE.

### La nomination dans le comté des Deux-Montagnes.

CONCOURS DE 2,000 PERSONNES. Mise en nomination de M. Narcisse Valois et de Jean Baptiste Daoust.

LEVÉE DES MAINS TRÈS LÉGEREMENT FAVORABLE A BAPTISTE DAoust.

### Certitude, à tout événement, du triomphe de M. Valois.

LE MAJOR BOURGOIN SE LANCE POUR DAoust!

Sté. Scholastique, 1 août 1866.

La nomination pour le comté des Deux-Montagnes vient d'avoir lieu. Les précédents ont commencé à une heure de l'après-midi, sous la direction officielle de D. Dupras, écuyer, régistrateur du comté des Deux-Montagnes, qui, nous devons le dire, s'est conduit d'une manière impartiale et avec une fermeté digne d'éloges. Narcisse Valois, écuyer, fut proposé par Wilfrid Prévost, écuyer, avocat, et James Murphy, écuyer, gentleman farmer de St. Canut, secondé par A. Caron, écuyer, maire de St. Eustache et Thomas Limoges, écuyer, juge de paix et cultivateur du même lieu. Jean-Baptiste Daoust a été proposé par Damien Masson, écuyer, J. P. de St. Benoit, secondé par MM. Alexandre Dumoulin, Joseph Leroux et Timothée Rhéaume. En proposant M. Daoust, M. Masson fit quelques remarques qui nous prouvent que cet homme respectable sent parfaitement dans quelle fautive position Daoust a placé ses anciens amis. Une charité et un sentiment de pitié exagérés ont seuls pu faire consentir M. Damien Masson à une pareille démarche. Espérons que M. Damien Masson comprendra qu'il y a de son honneur et qu'il n'usera pas de son influence pour faire élire le malheureux qu'il a eu l'extrême courage de proposer, en obéissant aux plus pressantes sollicitations. M. Wilfrid Prévost appuya sa proposition d'un discours d'une heure et demie. Nous ne croyons pas que la parole humaine puisse s'élever à un plus haut degré d'éloquence. Les plus nobles et les plus généreux sentiments montrèrent la grandeur d'âme de M. Wilfrid Prévost, et ses dénonciations énergiques, sincères et éraçant de l'injure faite au comté par Daoust, qui se présente après avoir été forcé de résigner, après deux ans d'absence de son siège, après une condamnation pour faux et lorsqu'il attend sa sentence, électrisèrent l'assemblée et firent une impression des plus profondes et des plus durables. M. Wilfrid Prévost brandit dans sa main frémissante d'indignation les preuves éraçant que nous avons publiées et qui établissent si clairement la position de Daoust et prouvent ses mensonges éhontés, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de verdict contre lui, et qu'il est complètement à l'abri de toute condamnation. La lecture des lettres des déracinés que Daoust a fraudées, eut un effet terrible, et lorsque M. Prévost eut terminé son discours, nous étâmes la certitude que tous les mensonges possibles de Daoust ne pourraient détruire l'effet de cette philippique, qui n'a cessé d'être dans les bourses du vrai et marqué au coin du patriotisme le plus éclairé et le plus ardent. Jean-Baptiste Daoust prit alors la parole. Son système fut le même. Il commit de nouveau cette contradiction: il demanda d'être réélu pour se faire pardonner et soutint cependant, qu'il n'y avait pas de verdict contre lui et que par conséquent, il n'y avait pas de sentence de prononcée contre lui! Mais le dégoût commença à nous prendre malgré nous, en parlant de cet homme et en dénonçant son infamie et ses mensonges... Il parla d'affidavits qu'il avait, les chercha et ne les trouva pas! Il les avait oubliés! Allez-y voir! Il voulut lire des extraits de témoignages et les esquiva en balbutiant, sans que personne pût comprendre ce qu'il voulait dire! Et cet homme qui déshonore aujourd'hui sa nationalité, se prononça en faveur de la confédération! Jamais ce projet infâme ne fut défendu par plus digne avocat!

### Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. (Suite et fin.)

A la reprise des débats sur les constitutions locales.

Après quelques remarques pour et contre, la discussion cessa sur ce sujet. L'hon. M. Cartier présenta un bill pour indemniser ceux qui fournissent les terrains nécessaires pour les fortifications et autres fins militaires. L'hon. J. A. McDonald proposa qu'un message soit adressé à la Reine au nom du conseil législatif et de la chambre basse au sujet du câble transatlantique. Ce message est ainsi conçu: A l'hon. Lord Carnarvon, secrétaire d'Etat des colonies: "Nous, membres du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, remercions humblement Votre Majesté pour le gracieux message adressé au gouverneur général. Nous espérons que par cette grande entreprise nous sommes plus rapprochés de la mère patrie. Sur motion de l'hon. J. A. McDonald, secondé par l'hon. J. S. MacDonald, il fut résolu que ce message fut envoyé à la Chambre Haute pour y être ratifié. CULTIVATEURS, ayez à cette saison de l'amère le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS, car les coliques, le choléra morbus, les dysenteries, le diarrhée etc., peuvent vous rendre impotents. Prenez-voilà en chaque fois que vous aurez une attaque de ces maladies, et prenez ma parole que vous serez promptement guéris. Mais faites attention de ne vous servir que du véritable Pain Killer de Perry Davis, que jamais, à ma connaissance n'a falli. Montréal, 26 juin—26 sem.—clifs.

### 3ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE. BULLETIN FINANCIER.

New-York, 3 août.—Or ouvert à 148.—Change sterling pour or à 8. Greenbacks—achetés de 32 à 33. Argent—acheté de 71. CANFIELD DORWIN ET CIE.

### La nomination dans le comté des Deux-Montagnes.

CONCOURS DE 2,000 PERSONNES. Mise en nomination de M. Narcisse Valois et de Jean Baptiste Daoust.

LEVÉE DES MAINS TRÈS LÉGEREMENT FAVORABLE A BAPTISTE DAoust.

### Certitude, à tout événement, du triomphe de M. Valois.

LE MAJOR BOURGOIN SE LANCE POUR DAoust!

Sté. Scholastique, 1 août 1866.

La nomination pour le comté des Deux-Montagnes vient d'avoir lieu. Les précédents ont commencé à une heure de l'après-midi, sous la direction officielle de D. Dupras, écuyer, régistrateur du comté des Deux-Montagnes, qui, nous devons le dire, s'est conduit d'une manière impartiale et avec une fermeté digne d'éloges. Narcisse Valois, écuyer, fut proposé par Wilfrid Prévost, écuyer, avocat, et James Murphy, écuyer, gentleman farmer de St. Canut, secondé par A. Caron, écuyer, maire de St. Eustache et Thomas Limoges, écuyer, juge de paix et cultivateur du même lieu. Jean-Baptiste Daoust a été proposé par Damien Masson, écuyer, J. P. de St. Benoit, secondé par MM. Alexandre Dumoulin, Joseph Leroux et Timothée Rhéaume. En proposant M. Daoust, M. Masson fit quelques remarques qui nous prouvent que cet homme respectable sent parfaitement dans quelle fautive position Daoust a placé ses anciens amis. Une charité et un sentiment de pitié exagérés ont seuls pu faire consentir M. Damien Masson à une pareille démarche. Espérons que M. Damien Masson comprendra qu'il y a de son honneur et qu'il n'usera pas de son influence pour faire élire le malheureux qu'il a eu l'extrême courage de proposer, en obéissant aux plus pressantes sollicitations. M. Wilfrid Prévost appuya sa proposition d'un discours d'une heure et demie. Nous ne croyons pas que la parole humaine puisse s'élever à un plus haut degré d'éloquence. Les plus nobles et les plus généreux sentiments montrèrent la grandeur d'âme de M. Wilfrid Prévost, et ses dénonciations énergiques, sincères et éraçant de l'injure faite au comté par Daoust, qui se présente après avoir été forcé de résigner, après deux ans d'absence de son siège, après une condamnation pour faux et lorsqu'il attend sa sentence, électrisèrent l'assemblée et firent une impression des plus profondes et des plus durables. M. Wilfrid Prévost brandit dans sa main frémissante d'indignation les preuves éraçant que nous avons publiées et qui établissent si clairement la position de Daoust et prouvent ses mensonges éhontés, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de verdict contre lui, et qu'il est complètement à l'abri de toute condamnation. La lecture des lettres des déracinés que Daoust a fraudées, eut un effet terrible, et lorsque M. Prévost eut terminé son discours, nous étâmes la certitude que tous les mensonges possibles de Daoust ne pourraient détruire l'effet de cette philippique, qui n'a cessé d'être dans les bourses du vrai et marqué au coin du patriotisme le plus éclairé et le plus ardent. Jean-Baptiste Daoust prit alors la parole. Son système fut le même. Il commit de nouveau cette contradiction: il demanda d'être réélu pour se faire pardonner et soutint cependant, qu'il n'y avait pas de verdict contre lui et que par conséquent, il n'y avait pas de sentence de prononcée contre lui! Mais le dégoût commença à nous prendre malgré nous, en parlant de cet homme et en dénonçant son infamie et ses mensonges... Il parla d'affidavits qu'il avait, les chercha et ne les trouva pas! Il les avait oubliés! Allez-y voir! Il voulut lire des extraits de témoignages et les esquiva en balbutiant, sans que personne pût comprendre ce qu'il voulait dire! Et cet homme qui déshonore aujourd'hui sa nationalité, se prononça en faveur de la confédération! Jamais ce projet infâme ne fut défendu par plus digne avocat!

### Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. (Suite et fin.)

A la reprise des débats sur les constitutions locales.

Après quelques remarques pour et contre, la discussion cessa sur ce sujet. L'hon. M. Cartier présenta un bill pour indemniser ceux qui fournissent les terrains nécessaires pour les fortifications et autres fins militaires. L'hon. J. A. McDonald proposa qu'un message soit adressé à la Reine au nom du conseil législatif et de la chambre basse au sujet du câble transatlantique. Ce message est ainsi conçu: A l'hon. Lord Carnarvon, secrétaire d'Etat des colonies: "Nous, membres du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, remercions humblement Votre Majesté pour le gracieux message adressé au gouverneur général. Nous espérons que par cette grande entreprise nous sommes plus rapprochés de la mère patrie. Sur motion de l'hon. J. A. McDonald, secondé par l'hon. J. S. MacDonald, il fut résolu que ce message fut envoyé à la Chambre Haute pour y être ratifié. CULTIVATEURS, ayez à cette saison de l'amère le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS, car les coliques, le choléra morbus, les dysenteries, le diarrhée etc., peuvent vous rendre impotents. Prenez-voilà en chaque fois que vous aurez une attaque de ces maladies, et prenez ma parole que vous serez promptement guéris. Mais faites attention de ne vous servir que du véritable Pain Killer de Perry Davis, que jamais, à ma connaissance n'a falli. Montréal, 26 juin—26 sem.—clifs.

### 3ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE. BULLETIN FINANCIER.

New-York, 3 août.—Or ouvert à 148.—Change sterling pour or à 8. Greenbacks—achetés de 32 à 33. Argent—acheté de 71. CANFIELD DORWIN ET CIE.

### La nomination dans le comté des Deux-Montagnes.

CONCOURS DE 2,000 PERSONNES. Mise en nomination de M. Narcisse Valois et de Jean Baptiste Daoust.

LEVÉE DES MAINS TRÈS LÉGEREMENT FAVORABLE A BAPTISTE DAoust.

### Certitude, à tout événement, du triomphe de M. Valois.

LE MAJOR BOURGOIN SE LANCE POUR DAoust!

Sté. Scholastique, 1 août 1866.

La nomination pour le comté des Deux-Montagnes vient d'avoir lieu. Les précédents ont commencé à une heure de l'après-midi, sous la direction officielle de D. Dupras, écuyer, régistrateur du comté des Deux-Montagnes, qui, nous devons le dire, s'est conduit d'une manière impartiale et avec une fermeté digne d'éloges. Narcisse Valois, écuyer, fut proposé par Wilfrid Prévost, écuyer, avocat, et James Murphy, écuyer, gentleman farmer de St. Canut, secondé par A. Caron, écuyer, maire de St. Eustache et Thomas Limoges, écuyer, juge de paix et cultivateur du même lieu. Jean-Baptiste Daoust a été proposé par Damien Masson, écuyer, J. P. de St. Benoit, secondé par MM. Alexandre Dumoulin, Joseph Leroux et Timothée Rhéaume. En proposant M. Daoust, M. Masson fit quelques remarques qui nous prouvent que cet homme respectable sent parfaitement dans quelle fautive position Daoust a placé ses anciens amis. Une charité et un sentiment de pitié exagérés ont seuls pu faire consentir M. Damien Masson à une pareille démarche. Espérons que M. Damien Masson comprendra qu'il y a de son honneur et qu'il n'usera pas de son influence pour faire élire le malheureux qu'il a eu l'extrême courage de proposer, en obéissant aux plus pressantes sollicitations. M. Wilfrid Prévost appuya sa proposition d'un discours d'une heure et demie. Nous ne croyons pas que la parole humaine puisse s'élever à un plus haut degré d'éloquence. Les plus nobles et les plus généreux sentiments montrèrent la grandeur d'âme de M. Wilfrid Prévost, et ses dénonciations énergiques, sincères et éraçant de l'injure faite au comté par Daoust, qui se présente après avoir été forcé de résigner, après deux ans d'absence de son siège, après une condamnation pour faux et lorsqu'il attend sa sentence, électrisèrent l'assemblée et firent une impression des plus profondes et des plus durables. M. Wilfrid Prévost brandit dans sa main frémissante d'indignation les preuves éraçant que nous avons publiées et qui établissent si clairement la position de Daoust et prouvent ses mensonges éhontés, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de verdict contre lui, et qu'il est complètement à l'abri de toute condamnation. La lecture des lettres des déracinés que Daoust a fraudées, eut un effet terrible, et lorsque M. Prévost eut terminé son discours, nous étâmes la certitude que tous les mensonges possibles de Daoust ne pourraient détruire l'effet de cette philippique, qui n'a cessé d'être dans les bourses du vrai et marqué au coin du patriotisme le plus éclairé et le plus ardent. Jean-Baptiste Daoust prit alors la parole. Son système fut le même. Il commit de nouveau cette contradiction: il demanda d'être réélu pour se faire pardonner et soutint cependant, qu'il n'y avait pas de verdict contre lui et que par conséquent, il n'y avait pas de sentence de prononcée contre lui! Mais le dégoût commença à nous prendre malgré nous, en parlant de



**GRANDE VENTE SANS RESERVE**  
**SEMI-ANNUEL de COUPONS**  
CHES  
**MORISON.**  
Commençant LUNDI, LE 23 JUILLET.  
Coupons de coton gris et blanc pour chemises  
do do mousselines  
do delaines (uni)  
do delaines (uni)  
do baragés  
do tweeds  
do do de goût  
do gambroon  
do Russel Cord  
do Orléans—noir et de couleur  
do cobourgs  
do rubans—de toute description  
do pour garnitures  
Le tout à être vendu à un prix si bas que la  
vente sera effectuée dans un semaine.  
N.B.—Les pratiques devront se rappeler que le  
nombre de ces coupons éant limité, les premiers  
acheteurs auront, par conséquent, le plus beau  
choix.  
Durant la semaine il sera aussi offert en vente :  
Une caisse de LAWNS Français, de toile  
Deux caisses de Guillaumes et Chambrays  
qui sont arrivés un peu tard pour le commerce  
de l'été seront vendues au-dessous du prix coûtant.  
JAMES MORISON et CIE.,  
450 rue Notre-Dame.  
20 janvier 1866. 1a-113

**DÉPÔT D'EAU MINÉRALE DE**  
**CALEDONIA** 64, GRANDE RUE ST. JACQUES  
Le soussigné, Agent des célèbres EAUX MI-  
NÉRALES des Sources de Caledonia, annonce  
que pour la commodité du public il a établi un  
Dépôt pour la vente de cette Eau au No. 64  
Grande Rue St. Jacques, où il reçoit de l'eau  
fraîche des sources deux fois par semaine, et l'a  
tient en bon ordre.  
Des ordres adressés à la place susdite ou au  
coin des rues Craig et St. Laurent seront exécutés  
immédiatement et l'eau transportée libre de tous  
fraîs dans les limites de la ville.  
W. DALTON,  
Agent pour l'Eau Minérale de Caledonia  
4 juillet 1866. 248

**NOUVEAU DÉPÔT DE JOURNAUX**  
**DE DALTON**, 64, GRANDE RUE ST. JACQUES  
Le soussigné informe respectueusement ses amis  
et le public en général qu'il a ouvert dans les  
premières, No. 64, Grande rue St. Jacques, un  
établissement de Papeterie, Livres de Modes,  
Livres d'École et Livres pour enfants, et où l'on  
trouve en grande variété de tous les objets qui  
font partie de commerce des livres, des journaux  
et de la papeterie, au plus bas prix, et il espère  
par son application aux affaires etc., satisfaire une  
part du patronage public.  
Il saisit cette occasion pour remercier le public  
du support libéral qu'il lui a accordé depuis le  
commencement de ses affaires, et pour annoncer  
qu'il fera les mêmes affaires que ci devant, au  
coin des rues Craig et St. Laurent  
C'est tous les journaux Français et Anglais de  
Montréal à vendre.  
W. DALTON,  
Coin des Rues Craig et St. Laurent  
et 64 Grande Rue St. Jacques.  
4 juillet 1866. 1a-248

**G. W. WILLIAMS ET CIE.**  
MANUFACTURIERS DE MACHINES À COUDRE,  
MONTREAL.  
Nous invitons respectueusement ceux qui veulent  
acheter des MACHINES À COUDRE de venir  
examiner celles fabriquées par nous dans cette  
ville.  
Nos MACHINES À COUDRE à fil double (pendus  
de vingt-cinq dollars et au-dessus) n'ont pas  
de compétition tant au bon marché qu'à la  
qualité.  
Nos MACHINES MANUFACTURÉES convenables  
pour boutiques de tailleurs et de cordonniers,  
ont été considérées, par ceux qui en ont fait  
l'expérience, comme n'ayant pas de rivales.  
Nous attirons spécialement l'attention des ma-  
nufacturiers sur nos Machines faites d'après le  
système de Singer (machines à coudre de Singer  
No. 2) et les patrons de Howe B. et C.  
Toutes les machines sont garanties.  
Agents demandés dans toutes les parties du  
Canada, auxquels de bons gages seront accordés.  
C. W. WILLIAMS ET CIE.,  
Bureau : No. 65 grande rue St. Jacques.  
21 juillet. q et h-1a-263

**Magnétisme Vital,**  
VERUS  
**LES MINÉRAUX.**  
**Le Dr. Reynolds,**  
Fondateur de la Société Magnétique de Liverpool,  
en 1846,  
Résidence No. 4, Terrace Romney, Greenwich,  
Résidence, Portman St., Portman Square, Lon-  
dres, 1852.  
Pratique maintenant au No. 522, RUE CRAIG,  
Montréal.  
Le Docteur soigne avec succès chez lui comme  
à domicile les maladies organiques et chroniques  
et agit au moyen du Magnétisme Vital et de  
l'Héméopathie.  
De nos jours, la question pratique la plus impor-  
tante est la supériorité du Magnétisme Vital sur  
tous les autres agents médicamenteux connus, fait  
qui a été reconnu par Hahnemann, lequel dit :  
(voir Organon) "Diffère comme agent de toutes  
les méthodes employées comme curatifs et qui ne  
peut être mis en doute que par des insensés."  
16 mai 1866 3m-210

**LES AMERS ROYAUX ITALIENS**  
ou  
**TONICO REALE!**  
**DEL DOTTOR F. P. VERRY,**  
Professeur de Chimie, à l'Université de Padoue,  
ITALIE.  
Cette préparation célèbre—qui a mérité à l'in-  
venteur distingué un certificat de mérite décerné  
à l'Exposition Nationale de Torino, Italie, et de  
qui M. Giannelli tient la Recette qui lui a valu  
aussi un diplôme à l'Exposition Provinciale de  
Canada, tenu à Montréal en septembre 1865, est,  
sans exception, le TONIQUE le plus sain, le  
plus pur et le plus agréable qui ait jamais été  
offert au public Européen ou Américain.  
Depuis dix-sept ans, c'est le boisson favorite de  
l'élite de la Société Italienne, qui la prend au  
salon immédiatement avant le dîner, de préfé-  
rence au Vermouth.  
A vendre chez tous les principaux droguistes et  
les épiciers du Canada.  
DAVIE, CLARKE & CLAYTON,  
No. 40, rue St. Pierre,  
Montréal.  
Seuls Agents pour le Canada.  
12 juin 1866. 3m-231

**Acte concernant la Faillite**  
**1864.**  
DANS L'AFFAIRE DE  
**Elzear Bourassa,**  
LAPRAIRE, FAILLI.  
Les créanciers du failli sont par le présent noti-  
fiés qu'il fait une cession de ses biens et effets  
en vertu de l'acte ci-dessus, à moi syndic soussi-  
gné, et ils sont requis de me fournir, sous deux  
mois de cette date, des états de leurs réclamations  
ajécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en  
ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mention-  
nant le fait, le tout attesté sous serment, avec les  
pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.  
A. B. STEWART,  
Syndic Officiel.  
26 juillet. 2s-267

**AVIS.**  
Les soussignés se sont associés sous le nom et  
raison de McKenna et Sexton, comme PLOM-  
BIERS, POSEURS DE TUYAUX DE  
GAZ ET AJUSTEURS D'ENGINS.  
THOMAS MCKENNA,  
DANIEL SEXTON,  
Nos. 58 et 60 rue St. Henri.  
27 juillet. 2s-268

**NOUVEAU MAGASIN**  
DE  
**FERRONNERIES,**  
227, Grande Rue St. Laurent,  
ENSEIGNE DE  
LA "HACHE."  
M. SEYBOLD, commis pendant nombre d'années  
chez M. J. N. Hall et Cie., a l'honneur d'attirer  
l'attention du public sur le nouvel établissement  
ci-dessus désigné et tout récemment ouvert avec  
un assortiment complet de Ferronneries, de Vitres,  
Mastics, Peintures, Huiles, Vaiselle étamée et  
verme, etc.,—le tout de la meilleure qualité.  
M. Seybold est décidé de vendre au plus bas prix,  
et les acheteurs gagneront à lui rendre une visite  
afin de pouvoir faire la comparaison de ses mar-  
chandises et de ses prix avec les autres marchands  
ferronniers.  
H. SEYBOLD,  
13 juin 1866 6m-232

**Deménagement**  
DE LA  
**MAISON P. B. GAUTHIER.**  
M. P. B. GAUTHIER a l'honneur d'annoncer à  
tous ceux qui ont bien daigné l'honneur de leur  
bienveillant encouragement ainsi qu'au public de  
la ville et de la campagne, qu'il a transporté son  
établissement de  
No. 130, RUE ST. PAUL,  
AU No. 109, RUE NOTRE-DAME,  
Le Magasin à l'Est des Bâtisses de l'Institut-  
Canalien.  
Les dimensions de son nouvel établissement lui  
ont permis d'augmenter considérablement son  
fonds de commerce, et il mènera de front trois  
branches d'affaires parfaitement distinctes, le tout  
sur un pied qui ne laissera rien à désirer.  
On trouvera constamment à ses comptoirs un  
assortiment à la fois varié et complet de tout ce  
qui constitue le fonds de commerce d'une maison  
de première classe, ainsi que les produits les plus  
modernes et les plus délicieux de l'industrie ma-  
nufacturière.  
Le département des harles faites, installé dans  
les magnifiques salles du second étage, embrasse  
toutes les variétés d'habillements pour hommes et  
enfants, le tout fabriqué par des ouvriers de pre-  
mière classe.  
Un coupeur habile sera constamment à la dis-  
position des messieurs qui voudront bien laisser leur  
commande.  
Madame P. B. Gauthier présidera au départe-  
ment de la confection des modes pour dames, et  
elle ose espérer que ses efforts pour rencontrer les  
exigences de ses bienveillantes patronnes seront  
couronnés de succès. Elle recevra régulièrement  
les journaux de modes de Paris et des grandes  
capitales européennes et ne tiendra que des arti-  
cles d'un goût irréprochable.  
M. et Madame P. B. Gauthier profitent de la  
circonstance pour reconnaître le généreux encou-  
ragement dont le public a bien voulu jusqu'ici les  
gratifier, et pour lui assurer qu'ils ne laisseront  
rien échapper une seule occasion de mériter de  
plus en plus ce bienveillant patronage.  
12 mai 1866. juo-207

**Seule Ligne Quotidienne**  
**D'EXPRES AMERICAIN**  
De Montréal à Ogdenburgh, Prescott, Brockville,  
Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Ni-  
gara et Lewiston.  
Les Vapeurs nouveaux à deux Etages  
**EMPRESS,** LORD ELGIN,  
Capt. Capt.  
W A Charlebois. J. H. DeWitt.  
L'un des bateaux ci-dessus partira du Bassin du  
Canal TOUTS LES MATINS (dimanches exceptés)  
à 7 heures et de LACHINE à l'arrivée du convoi de  
9 heures, qui part de la Station Donaverue pour  
OGDENBURGH et PRESCOTT, arrêtant à Co-  
tewan Landing, Cornwall et les ports intermédiaires,  
faisant connexion avec les splendides vapeurs des  
lignes **CANTON, BAY STATE et CATARACT,** qui font connexion exacte avec toutes les  
lignes de chemin de fer de l'Ouest sur les rives  
nord et sud du lac St. Clair, pour toutes les places au  
sud et à l'ouest, et par bateau à vapeur direc-  
tement de Buffalo à Cleveland, Détroit, Milwaukee,  
Chicago, et les ports intermédiaires.  
Des billets pour tout le parcours sont vendus  
par H. ST. DIZIER, 93 (nouveau numéro) Grand  
Rue St. Jacques, ou aux hôtels par C. C. McFALL,  
Agent de billets, Bassin du Canal, ou par  
OWEN LYNCH, Agent,  
Nos. 55 et 56, rue de la Commune.  
16 mai 1866. pls-210

**Compagnie de navigation de BEAU-**  
**HARNOIS, CHATEAUGUAY**  
et **WINDINGTON (Limitée).**  
Le vapeur **SALABERRY** qui a été com-  
plètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver der-  
nier, reprendra à l'ouverture de la navigation ses  
voyages réguliers, partant de Montréal tous les  
mardis et vendredis, à 2 heures p.m. et de Lachine  
à l'arrivée du convoi de 5 heures p.m. arrêtant à  
Beauharnois, St. Thimothé, Valleyfield, Côteau  
Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaster, Sum-  
merstown, Cornwall, St. Régis et Dundee.  
A l'ouverture de retour elle partira de cette dernière  
place, tous les Lundis et jeudis, à 4 heures a.m.,  
arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en  
descendant, ainsi qu'au Côteau de Lac et aux  
Côteaux, et arrivant de bonne heure à Montréal  
dans l'après-midi des mêmes jours.  
Ce vapeur sera commandé par son ancien capt.,  
M. C. B. Dewitt, marin de grande expérience, dont  
la parfaite connaissance du trafic de cette route,  
et les manières si pleines d'urbanité et de politesse  
pour les voyageurs confies à ses soins, lui ont ga-  
agné l'estime générale, et sont une ample garantie  
que rien ne sera négligé pour assurer le confort et  
la sécurité des voyageurs que patronnent le ba-  
teau commandé par le Capt. Dewitt.  
OWEN LYNCH, Gérant.  
Bureau, 55 rue des Commissaires Montréal.  
12 mai pls-207

**L'EXTINCTEUR ou POMPE A IN-**  
**CENDIE PORTATIVE BREVETÉE.**—Agents  
demandés dans toutes les villes et villages du  
Canada, pour la vente de cette nouvelle invention  
dont chaque maison devrait avoir. On peut faire  
de \$10 à \$15 par jour. Pour plus de particularités,  
s'adresser à  
C. L. LEVEY,  
Seul agent pour le Canada,  
No. 5 rue St. Sacrement, Montréal.  
4 juillet. 1m-248

**ALMANACH COMMERCIAL DE MONTREAL**  
**CHAUSSURES.**  
DANIEL HARMER.....160, rue  
St. Laurent.  
Fabricant et marchand de bottes  
et souliers et le caïrs de toutes des-  
criptions.  
CH. LENOIR,  
MAGASIN DE CHAUSSURES,  
496, Coin des rues Notre-Dame et St. Pierre.  
Ouvrages faits dans les derniers goûts, avec des  
matériaux de première qualité et à des conditions  
libérales.  
**CHIMISTE.**  
HENRY R. GRAY,  
CHIMISTE ET PHARMACIEN,  
No. 144, Grande Rue St. Laurent, Montréal.  
Établi en 1859.

**FERRONNIER ET PLOMBIER**  
ST. GEORGE ET DRAPEAU,  
Ferronniers et Plombiers,  
FERRONNERIES ET APPARELS A GAZ,  
1-4, Coin des Rues St. Laurent et Lagacochetière,  
Montréal.  
Tous ordres exécutés avec goût, ponctualité et  
à bas prix.

**FERRONNIER ET PEINTURES.**  
SAMUEL HOLMES,  
ENSEIGNE DU SOLEIL ET DES TROIS BARILS,  
233 et 235 Rue St. Paul, Montréal.  
Peintures, huiles, vernis, vitres, broses, blanc  
de plomb, blanc de zinc, couleurs préparées et  
sèches, huile de charbon, lampes et cheminées en  
gros et en détail.  
G. LEPAGE,  
IMPORTATEUR DE FERRONNERIES, POELES DE CUISINE,  
DOUBLES ET A CHARDON.  
219, Rue St. Paul, coin de la Place Jacques-Cartier  
DANS LE MAGASIN DE T. TUFFIN ET CIE.,  
A l'enseigne du Marteau, Montréal.

W. M. McWATERS,  
MARCHAND DE FER,  
No. 179, GRANDE RUE ST. LAURENT,  
2me porte du Marché St. Laurent, Montréal.  
Clous coupés, serrures, complets, haches, pelles,  
louches, peintures, huiles, vitres, mastix. Assor-  
timent complet de ferronneries pour meublées.  
SANCER ET FRÈRE,  
IMPORTATEURS DE FERRONNERIES,  
ENSEIGNE DE LA SOIE DE LONG,  
283 et 285, Coin des rues St. Paul et St. Gabriel  
Assortiment complet de ferronnerie, quincaillerie,  
articles de toutes sortes, outils pour menuisiers,  
peintures, vernis, etc.

**HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.**  
G. BRAZEAU,  
HORLOGER ET BIJOUTIER,  
No. 51, Grande Rue St. Laurent, Montréal.  
Toutes réparations faites avec célérité, soin et  
à des prix modérés.

**LIBRAIRIE.**  
W. DALTON,  
Coin des rues St. Laurent et Craig, Montréal.  
Dépôt de livres, papeterie et journaux, vend  
ous les journaux français et anglais, etc.

**MARCHANDISES SECHES.**  
McCLURE ET CASSILS,  
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES ET D'ETAPES  
Bonnetterie, Gants et mercerie,  
MANUFACTURIERS DE CHEMISES ET COLLETS,  
MAGASIN de chemises du Canada,  
No. 400, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

**ISIDORE PAQUIN,**  
MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, DE TAILLEUR  
ET DE MODISTE,  
No. 27, Grande Rue St. Laurent, Montréal.  
M. Paquin tient constamment ce qu'il y a de  
plus complet dans ces trois branches de commerce  
et des plus modérés.

**MEUBLIERS, ETC.**  
OWEN MCGARVEY,  
7, 9 et 11 RUE ST. JOSEPH, 2ME PORTE DE LA RUE  
MCGILL,  
Manufacturier et marchand en gros de meu-  
bles de ménage unis et élégants, de toutes sortes.  
Les commandes venant de la campagne sont rem-  
plies avec ponctualité, et les effets envoyés avec  
soin sans charge à part

**PIANOS.**  
GOULD ET HILL,  
IMPORTATEURS DE PIANOS,  
Orgues de salon, Musique en cuilles, etc.,  
No. 115, GRANDE RUE ST. JACQUES,  
MONTREAL.  
29 sept. 1865. 1a-20

**ASSURANCE MARINE.**  
**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE**  
**BRITISH AMERICA.**  
Incorporée en 1833.  
BUREAU SUCCURSALE :—77 GRANDE RUE ST.  
JACQUES.  
Risques acceptés sur les coques de Vapeurs et  
de vaisseaux à voile, aussi sur les marchandises  
en transit entre les ports des provinces maritimes  
et Chicago, et vice versa, aux taux courants les  
plus bas.  
Inspecteurs maritimes :  
Capt. ALEXANDER DAVIDSON,  
Capt. RODERICK COURNEEN,  
M. H. GAULT, Agent.  
17 mai 1866. 3m-211

**COMPAGNIE D'ASSURANCE.**  
**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE**  
**BRITISH AMERICA.**  
Incorporée en 1833.  
BUREAU SUCCURSALE :—77 GRANDE RUE ST.  
JACQUES.  
Cette compagnie assure les Bâtiesses, les Mar-  
chandises, les Effets de Ménage, et toutes sortes  
de propriétés sujettes à assurance, à des conditions  
favorables.  
Inspecteurs du feu :—M. WILLIAM TURNER,  
M. AMABLE JETTE,  
M. H. GAULT, Agent.  
17 mai 1866. 3m-211

**NOUVEAU MAGASIN**  
DE  
**MARCHANDISES SECHES.**  
**M. J. BEAULIEU**  
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de  
Montréal et de ses environs, qu'il a ouvert un  
MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES  
AU  
No 225, GRANDE RUE ST. LAURENT  
Entre la rue Ste. Catherine et le  
Marché St. Laurent,  
MONTREAL.  
Où il tiendra constamment en mains un assorti-  
ment complet et varié de tout ce qui compose le  
fonds de commerce d'une maison bien montée. Ses  
PRIX seront des plus MODERES, et il négociera  
rien pour donner la plus entière satisfaction à  
ceux qui voudront bien l'honneur de leur bienveil-  
lant patronage.  
M. BEAULIEU a confiance que ses efforts constans  
pour mériter l'encouragement du public,  
seront couronnés de succès. Il invite respectueuse-  
ment les Dames Canadiennes à venir visiter son  
établissement.  
23 mai 1866. 3m-216

**DR. COLBY'S**  
**ANTI-COSTIVE & TONIC**  
**PILLS.**  
Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir  
comme cathartique énergique, mais plutôt pour  
assurer des évacuations naturelles et régulières,  
certifier la digestion et ramener l'appétit. Elles  
ont des propriétés d'une nature particulière et  
des plus excellentes qui donnent de la vigueur à  
tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et  
confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et  
un ton nouveau. Elles sont spécialement propres  
aux personnes sujettes à la constipation et à la  
torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les  
étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux  
qui ont la digestion difficile par suite du manque  
d'air et d'exercice, éprouveront dans presque  
tous les cas, un grand soulagement en en faisant  
usage.  
Les personnes qui ne peuvent prendre aucun  
autre tonique en obtiendront aussi un grand sou-  
lagement. Elles peuvent être prises aussi long-  
temps que possible sans causer aucun dommage,  
et elles ont cela de particulier, sans augmenter la  
dose.

Nous, médecins soussignés, nous nous empres-  
sons de témoigner des hautes capacités profes-  
sionnelles du Dr. Colby, de Stanstead, l'un des plus  
anciens et des meilleurs médecins, ainsi que des  
excellentes qualités de ses "pilules toniques et  
contre la constipation," pilules dont nous avons  
fait usage dans notre pratique et que nous approu-  
vons hautement.  
J. B. GIBSON, MD, Dunham C.E.; C. E. COTTON,  
MD, Cowansville; CHARLES BROWN, MD, do;  
S. S. FOSBROOK, M. D. Bromo; J. G. BUTLER, M. D.  
Waterloo; JOHN ERSKINE, M. D. do; NOR-  
MAN CLEVELAND, M. D. Barston; N. JENKES,  
M. D. do; C. W. COWLES, M. D. Stanstead; JOHN  
MEIGS, M. D. do; JOSEPH BRADON, M. D.,  
chirurgien, Marine Royal; BENJAMIN DAMON,  
M. D. Coaticook; LEMUEL RICHMOND, M. D.  
Ligne Derby.

**Reconvertes en Sucre.**  
A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS  
et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux  
Droguistes.  
JOHN F. HENRY agent en gros pour Montréal.  
Seuls propriétaires,  
B. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.  
1er sept. 1865. 1a-300

**ETABLISSEMENT**  
DE  
**PIANOS-FORTE ET DE MUSIQUE.**  
No. 115 GRANDE RUE ST. JACQUES  
Montréal.  
Les soussignés appellent l'attention du public  
leur assortiment de PIANOS-FORTES, OR-  
GUES DE SALON et MUSIQUE en feuille. Ils  
sont les seuls agents pour les célèbres PIANOS-  
ORTE de STEINWAY et CHICKERING,  
ils ont constamment un assortiment complet.  
—tous ces pianos, ils ont aussi un choix d'instru-  
ments d'autres maisons bien connues de New York  
et Boston, qu'ils sont prêts à vendre à des prix  
modérés et à des conditions libérales.

Les personnes ayant le désir de louer des Pianos  
à l'année ou au mois, pourront se procurer chez  
nous des instruments neufs et de seconde main à  
des prix modérés.  
Les soussignés sont aussi les seuls agents pour  
les célèbres ORGUES DE SALON DE  
MASON ET HAMLIN, dont ils ont constamment  
un assortiment étendu de patrons et gran-  
deurs diverses, à vendre ou à louer.  
Leur fonds considérable et soigneusement choisi  
de musique vocale et instrumentale,—qui com-  
prend les œuvres de compositeurs anglais, fran-  
çais, allemands, et américains,—mérite d'attirer  
l'attention d'une façon toute particulière. Il em-  
brasse une variété de compositions populaires,  
classiques, et sacrées, qu'on ne saurait se procurer  
ailleurs.

Les soussignés s'empresseront de fournir aux  
personnes résidant à distance, des catalogues ornés  
de vignettes représentant divers patrons de  
Pianos-forte et d'Orgues de Salon, et donnant  
aussi les prix, conditions et autres renseigne-  
ments.  
Les soussignés expédieront, franc de port, dans  
n'importe quelle partie des Canadas ou des pro-  
vinces d'en bas, les morceaux de musique qu'on  
desirera recevoir par cette voie.  
GOULD & HILL,  
14 nov. 1a-60

**CONSERVES VARIEES DE J. BATAVOE**  
WATERLOO, C. E.  
GELEE DE GADELLES ROUGES,  
GELEE DE FRAISES,  
COMPOTES DE POIRES,  
SCOTCH MARMELADE, &c.  
Les plus délicieux desserts pour toutes les  
tables, et la plus délicate nourriture pour les con-  
valescents et les enfants, qualité choisie,  
Prix excessivement bas !  
Moitié des prix ordinaires, si l'on compare la ca-  
pacité des pots.  
Seuls agents à Montréal, Messrs. Picault et fils,  
coin des Rues Notre-Dame et Bonsecours.  
10 mars. 1a-155

**Avis aux Dames.**  
No craignez plus les abès aux seins. Un pre-  
servatif et remède sûr et certain existe. Demandez  
"l'Infallible du Dr. L.... pour les femmes" pré-  
paré par DuBurger et Cie, Murray Bay, et chez  
tout pharmacien respectable.  
18 sept. 1865 1a-13

**NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.**  
ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.  
**MM. LALONDE & DEMERS**  
SONT MAINTENANT ÉTABLIS  
**AU NO. 209, RUE MCGILL,**  
ÀS PORTS A GAUCHE DE LA RUE NOTRE-DAME  
EN ALLANT AU FLEUVE,  
**Un Magasin général**  
DE  
DRAPS, TWEEDS ET AUTRES MARCHAN-  
DISSES D'ETAPES.  
Un département important a été agrégé à cet  
établissement, c'est le département de la con-  
fection des hats, qui est présidé par  
M. AMÉDÉE LARUE,  
L'un de nos premiers tailleurs canadiens et dont  
la réputation est depuis longtemps établie.  
Messieurs les Militaires sont spécialement invi-  
tés à laisser leurs commandes pour uniformes, qui  
seront exécutés d'une façon irréprochable, tant  
sous le rapport de la coupe que de l'excellence des  
draps fournis.  
MM. Lalonde et Demers ont espéré que par leur  
attention à satisfaire les exigences du public,  
ils recevront leur part de patronage. Dans tous  
les cas, ils n'espèrent rien pour le mériter.  
20 février 1866. juo-139

**ADRESSES**  
**CHARLES MARCIL,**  
AVOCAT  
No. 17 COTE DE LA PLACE-D'ARMES  
5 mai 202  
**T. ET C. C. DE LORMIER**  
AVOCATS.  
41, Petit-Rue St. Jacques, 41,  
MONTREAL.  
T. C. DE LORMIER. C. C. DE LORMIER.  
7 septembre. juo-365

**DR. E. MATHIEU,**  
DENTISTE,  
No. 192, Rue Notre-Dame,  
(En face du Palais de Justice)  
MONTREAL  
12 mai. ua-208

**D. CARREAU,**  
NOTAIRE PUBLIC,  
IBERVILLE  
Iberville, 4 janvier 1866. 100

**M. JULES HONE,**  
PROFESSEUR DE VIOLON.  
Élève de François Prume et Léonard, et élève  
de M. Fétis pour la composition, (harmonie, con-  
trepoint et fugue) est prêt à recevoir des élèves  
pour ces deux branches de l'art musical.  
No. 24—RUE BLEURY—No. 24—  
7 mars. juo-192

**DR. A. T. BROUSSEAU,**  
No. 14.—CARRE CHABOLLEZ,—No. 14,  
RUE ST. JOSEPH.  
Consultations à toute heure.  
2 juin 1866. 3m-223

**MADAME J. HONE,**  
GAUFRAGE FRANÇAIS  
24 Rue Bleury.  
mai 2 '99—juo.

**LA MAISON**  
**CREVIER & POITRAS**  
SITUEE AU  
No. 66 Grande rue St. Jacques,  
Voisin du Tattersall's,  
A l'honneur d'annoncer au public de Montréal et  
de la campagne qu'elle a considérablement aug-  
menté son fonds de commerce et attire tout spé-  
cialement l'attention des maîtres de maison sur ses  
**REFRIGERANTS JETABLES**  
qui ont obtenu le prix spécial à l'Exposition pro-  
vinciale de 1865. Menacés comme nous le sommes  
par une terrible épidémie—le choléra asiatique—  
il est de la plus haute importance pour la santé  
des familles que les viandes et autres provisions  
de bouche soient conservées fraîches et saines et  
ces réfrigérants ou glacières portatives répondent  
exactement à ce besoin. —Avis donc aux maîtres  
de maison. Le prix en est très modique.

**Important pour les propriétaires.**  
MM. CREVIER et POITRAS engagent fortement  
les propriétaires à faire l'essai de leur  
**CELEBRE CIMENT**  
pour couvertures en ferblanc et en toile. Ce ciment  
à été paté aux États-Unis et la pose ne coûte  
que 1 cent du pied carré pour deux couches. Les  
certificats suivants en prouvent suffisamment ses  
hautes qualités.  
**CERTIFICATS :**  
Montréal, 5 mai 1866  
Nous avons fait usage du ciment de MM. Crevier  
et Poitras pour toitures en ferblanc et en toile, e  
nous en sommes entièrement satisfaits.  
SEMINAIRE DE MONTREAL.  
Montréal, 5 mai 1866  
Le ciment de MM. Crevier et Poitras pour to-  
itures métalliques, possède les qualités que ces  
messieurs lui prêtent. Nous en avons fait usage,  
et il nous a donné la plus entière satisfaction.  
FROTHINGHAM et WORKMAN.  
14 nov. 1a-60

Je suis heureux de certifier des hautes qualités  
du ciment de la maison Crevier et Poitras, ayant  
eu l'avantage de l'employer moi-même.  
CHARLES LANDLY.  
Montréal, 5 mai 1866

LA MAISON CREVIER et POITRAS tient constam-  
ment en mains un assortiment complet et  
varié de poêles de cuisine à charbon et à bois  
et recommande tout spécialement l'incomparable  
poêle de cuisine "Canada," de Toronto, qui  
a obtenu en 1865 le premier prix aux exhibi-  
tions dans le Haut et le Bas-Canada. Ces  
poêles sont pourvus à volonté de réchauds ou  
appareils à eau chaude.  
—Aussi,—  
Un assortiment considérable et varié de ferblan-  
erie et autres fournitures de maison.  
MM. Crevier et Poitras saisissent la présente  
occasion pour témoigner au public de la profonde  
gratitude qu'ils éprouvent pour le bienveillant  
encouragement qu'ils en ont reçu jusqu'ici, et  
pour l'assurer qu'ils feront tout en leur pouvoir  
pour mériter la continuation de ce généreux en-  
couragement.  
5 mai 1866. 3m-202

**Bois de Construction à Vendre.**  
**AUX CONTRACTEURS ET ENTREPRENEURS.**  
Le soussigné offre en vente à très grand mar-  
ché, une quantité considérable de bois de  
pin, prêche et épinette blanche, des madriers,  
des planches, des voliges, bois de colombe  
(scantling), lattes, bardeaux, furrings, etc., de  
toutes les qualités et dimensions. Bois quarré  
et plat, cèdre, bois de construction coupé à ordre  
et livré à très bon marché.—Avant de chercher  
ailleurs, les contracteurs et entrepreneurs feront  
bien de venir examiner mon bois à mon ancienne  
place, sur le Quai Bonsecours, vis-à-vis du Marché  
Bonsecours.  
MM. Barcelo et Pelletier sont mes commis sur  
le quel.  
WILLIAM HENDERSON.  
Bureau et cour, Rue St. Constant, en arrière du  
Marché St. Laurent.  
23 mai 1866 6m-216.

**PENSION.**  
PLUSIEURS CHAMBRES au premier dans une  
nouvelle maison sur la rue Latour, No. 16 et  
plusieurs autres chambres à coucher pour mes-  
sieurs. Les grands appartements sont convenables  
pour familles.  
S'adresser à  
MAD. WILSON  
No 15 rue Latour.  
28 mai 1866 1a-219

**La Compagnie d'Assurance**  
ET DE  
**PLACEMENT DES CITOYENS**  
BUREAU : No. 30, RUE ST. FRANCOIS-  
XAVIER,  
MONTREAL.  
18 janvier 1a-111

**CHAPEAUX! CHAPEAUX! CHAPEAUX!**  
Le seule place où l'on puisse acheter un  
beau et bon chapeau dans les derniers goûts, est  
à M. MALHER, No. 296 Rue Notre Dame.  
16 avril 1866. juo-185

**PROPRIETES A VENDRE.**  
**A VENDRE,**  
Un grand terrain situé sur la rue Sanguine  
près de la rue Ramsey, contenant 73 pieds de front  
par 83 pieds de profondeur, avec une grandzait-  
son en bois, de 86 à 40 pieds.  
—Aussi,—  
Un autre terrain contigu, venant de 40 83  
pieds, situé en face de la rue Ramsey.  
Le tout sera vendu à bas prix et à des conditions  
faciles.—S'adresser à  
JOHN THOMPSON,  
T. G. COURBOLLES,  
417, Rue Ste. Cath.  
19 décembre 1865. 89

**GRAINES**  
DE  
**FLEURS DE CHAMPS**  
DE JARDINS.  
De la dernière récolte et de la meilleure qua-  
ité  
15 quarts de Graines de Grand Tréde du  
Haut-Canada.  
BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT  
—Aussi,—  
Assortiment général de Drogués, Médicines,  
Produits Chimiques, articles de Toilette, etc., etc.  
**PICAULT et FILS,**  
Médecins, Chimistes et Pharmaciens,  
**Rue Notre-Dame,**  
Coin de la rue Bonsecours,  
MONTREAL.  
6 avril 1866. juo-177

**Maison à Vendre,**  
**AU VILLAGE ST. JEROME.**  
Nous informons que M. A. Pilon a une superbe  
place avec maison et bâtiments confortables pour  
commerce, à vendre à des conditions très libérales.  
S'adresser au propriétaire à St. Jérôme.  
12 août juo-283

**IMPORTATIONS du PRINTEMPS**  
La Maison GIRARD et FRERE  
A  
**L'ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE.**  
AU  
No. 210, Rue Notre-Dame  
PRÈS DE LA RUE ST. GABRIEL  
Vient de recevoir ses importations du printemps,  
et invite respectueusement le public à venir exa-  
miner les magnifiques marchandises de goût, de  
fantaisie et d'étape, qu'elle a maintenues en mains.  
Cet assortiment est des plus variés et des mieux  
choisis. Il embrasse les tissus les plus riches et les  
plus délicats, ainsi que les nouveautés les plus à  
la mode dans les grandes capitales de l'Europe.  
En fait de Gants, la Maison Girard importe  
que les meilleurs fabricants; les célèbres Gants de  
la Duchesse, de Jovain et d'Alexandre, de toutes  
les nuances. Le département des articles de fantai-  
sie et d'ornemens est aussi des plus complets et  
comprend les plus délicieuses productions de l'in-  
dustrie manufacturière.  
La Maison Girard et Frère attire l'attention de  
ses patrons sur l'assortiment considérable de mar-  
chandises endommagées qu'elle offre à des prix  
très réduits.  
MM. Girard et Frère saisissent cette occasion  
pour offrir leurs sincères remerciements à tous ceux  
qui ont daigné les encourager de leur bienveillant  
patronage, et ils espèrent que leurs efforts pour  
satisfaire les exigences du public leur mériteront  
la continuation de ses généreux faveurs.  
13 avril 1866—1a

**Composition de Dwight contre**  
**le cholera.**—Quelques gouttes de cette